

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 059-215902206-20240314-DEL2024031-DE



# PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2024

**FACHES-THUMESNIL**



# ELEMENTS DE CONTEXTE

- Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation sont stables en janvier 2024, après +0,3 % en décembre. (Source : INSEE)
- Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 3,1 % en janvier 2024, après +3,7 % en décembre. Cette baisse de l'inflation résulte du ralentissement sur un an des prix de l'énergie (+1,9 % après +5,7 %), de l'alimentation (+5,7 % après +7,2 %) et des produits manufacturés (+0,7 % après +1,4 %). À l'inverse, ceux des services accélèrent légèrement (+3,2 % après +3,1 %). (Source : INSEE)
- La banque centrale européenne a augmenté ses taux directeurs pour la dernière fois en septembre, de 25 points de base. Les taux d'intérêt à court terme de la zone euro sont attendus en diminution progressive jusqu'à 3 % d'ici fin 2025.
- Le durcissement des critères d'octroi de crédit et la baisse de la demande devraient continuer de peser sur les prix de l'immobilier en 2024, les transactions et la construction pendant encore quelques trimestres (Source : *Autumn 2023 Economic Forecast: A modest recovery ahead after a challenging year – Commission Européenne*).
- Cela se traduit, pour les communes, par une baisse des recettes issues des droits de mutation (1,20% de la valeur du bien lors d'une transaction immobilière), ainsi que par une diminution de la capacité d'emprunt des ménages.
- Comme il était annoncé, un effort considérable est attendu de la part des collectivités pour contribuer à l'effort de résorption du déficit de l'Etat, censé revenir de 4,9 % à 4,4 % du PIB en 2024 puis 2,7 % en 2027. La loi de programmation des finances publiques qui accompagne le projet de loi de finances (PLF) reste peu loquace sur les mesures qui doivent les inciter à suivre cette trajectoire. Tout au plus le texte introduit-il un objectif non contraignant de réduction des dépenses de fonctionnement de -0,5 % par an en volume pour les collectivités.



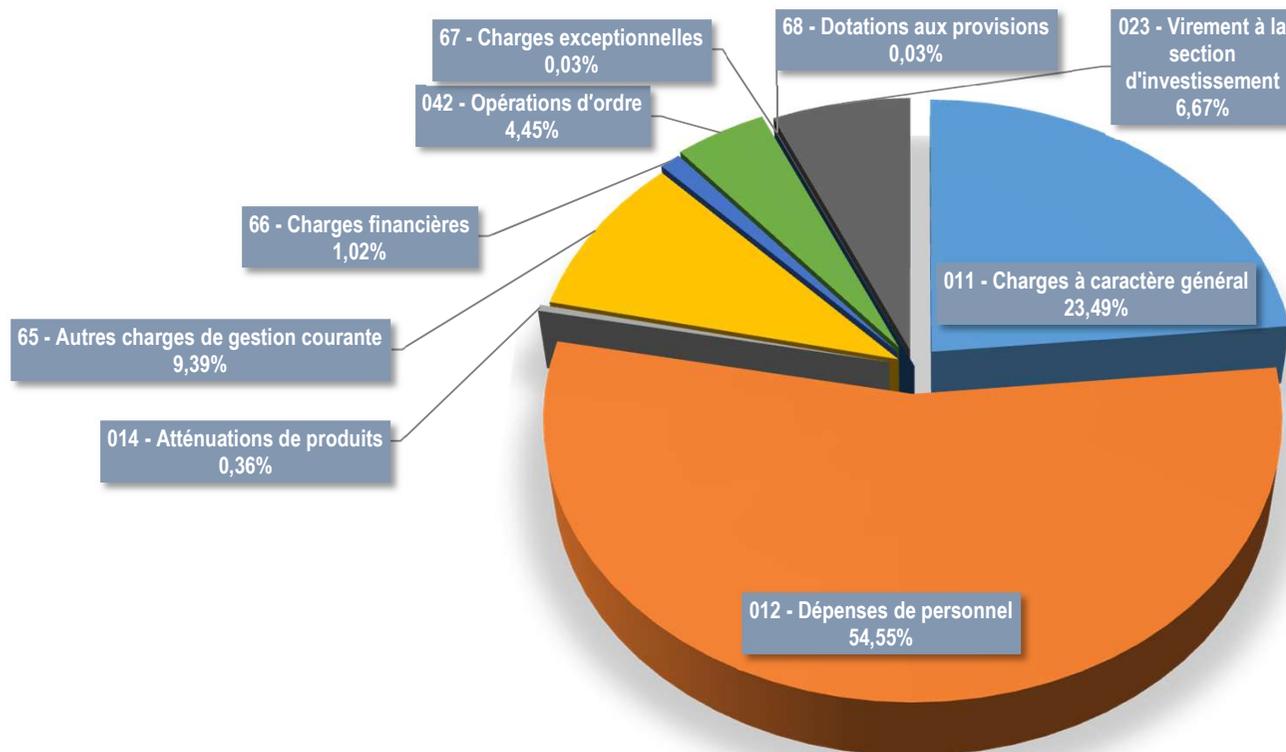
# PRIORITES DU BUDGET

Dans le respect de ses engagements, la Municipalité continue un important travail, centré sur les dynamiques suivantes :

- La transition écologique et énergétique ;
- Le maintien et renforcement des services publics ;
- Une démocratie citoyenne partagée et vivante ;
- La solidarité renforcée et renouvelée ;
- Un coût réduit pour les services de la ville ainsi qu'une qualité de service public maintenue en dépit de l'inflation actuelle et des crises passées ;
- Le plan de propreté et de sécurité de la Ville.



# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 22,5 M€



# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 22,5 M€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 22 475 848,74 €, dont 19 975 848,74 € de dépenses réelles. Soit une diminution des dépenses réelles par rapport au budget 2023 de 180 737,68 € équivalente à -0,89 %.

## Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 279 802,76 € (-469 255,66 € par rapport au BP 2023)

- Les dépenses d'électricité sont inscrites au BP 2024 à hauteur de 560 000 € contre 942 809 € en 2023 ;
- Les dépenses de chauffage sont inscrites au BP 2024 à hauteur de 400 000 € contre 551 700 € en 2023 ;
- Le budget de la cantine est de 585 000 € au BP 2024, contre 580 000 € en 2023 ;
- Les achats de prestations de service sont contenus à 1 047 778,11 € au BP 2024 contre 1 069 832 € en 2023, ceci dans un contexte inflationniste.

## Chapitre 012 - Charges de personnel : 12 260 000 € (+167 432 par rapport au BP 2023 €)

Les dépenses de personnel sont le poste le plus important de la section de fonctionnement. A ce titre, le maintien de ces dépenses est primordial pour l'équilibre budgétaire. L'augmentation affichée cette année, ne représente que +1,38%.

## Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 2 110 735,50 € (+ 161 146 € par rapport au BP 2023)

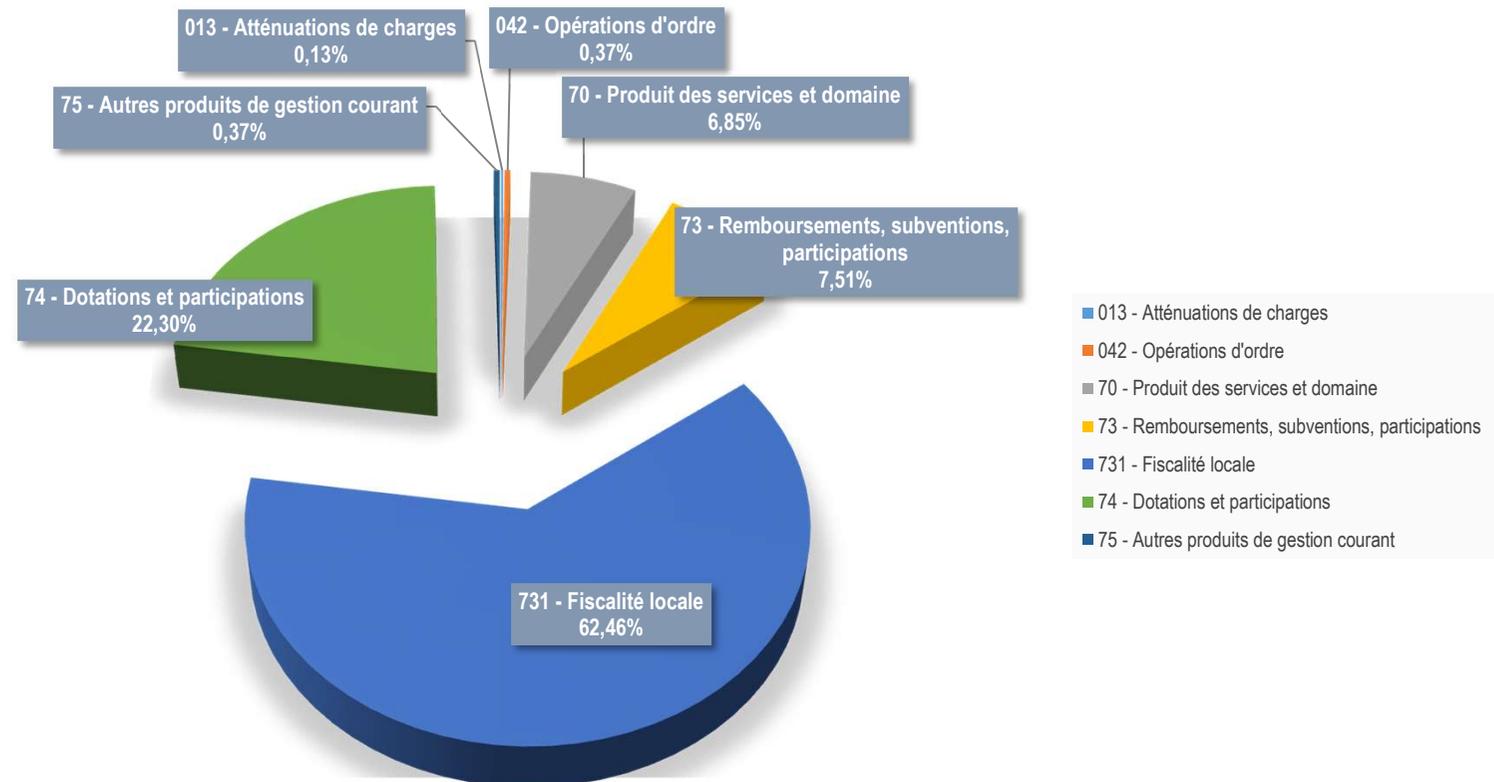
- La subvention à verser au C.C.A.S. est en augmentation de 100 000 €, dans le cadre des difficultés de trésorerie liées aux déficits des budgets annexes ;
- Diverses mesures d'aide aux associations et à la population, notamment l'appel à projet dans le cadre des jeux olympiques pour 10 000 €, le solde de la convention Citiz pour 7 800 €, les subventions liées à l'urbanisme pour 22 000 € ;
- L'augmentation prévisionnelle de +25 000 € du forfait versé à l'école notre Dame.

## Chapitre 66 - Charges financières : 229 910,48 € (- 31 089,52 € par rapport au BP 2023)

La collectivité n'a pas emprunté en 2023. De fait, les charges financières sont en diminution en 2024. Le contexte de taux élevés actuel impose le recours le plus faible possible à l'emprunt.



# RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 22,5 M€



# RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 22,5 M€

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 22 475 848,74 € dont **22 392 746,74 € de recettes réelles**. Soit une augmentation des **recettes réelles** par rapport au budget 2023 de 106 524,32 € équivalente à +0,48%.

## Chapitre 70 - Produits des services et du domaine 1 539 644,04 € (+ 271 073,04 € par rapport au BP 2023 €)

- Les ventes de la régie cimetière ont été réajustées sur le réalisé, à 102 116 € contre 40 249 € en 2023 ;
- Les recettes issues de la restauration ont été réajustées sur le réalisé, à 600 000 € contre 495 000 € en 2023 ;
- Certaines régulations effectuées sur des dossiers en cours, d'ores et déjà encaissées à la date de rédaction de la présente délibération ou à venir, permettent d'anticiper certaines hausses des ventes de produits et services.

## Chapitre 73 – Impôts et taxes 1 688 414 € au BP 2024 (ce chapitre a changé et n'intègre désormais plus la fiscalité locale directe)

- Attribution de compensation pour 1 110 847 € ;
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales pour 317 000 € ;
- Dotation de solidarité communautaire pour 245 567 € ;
- Fonds Nationale de Garantie Individuelle des Ressources pour 15 000 €.

## Chapitre 731 – Fiscalité locale 14 038 080 € (ce chapitre n'existait pas en nomenclature M14)

Aucune augmentation de taux n'est à constater en 2024. Les taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires évolueront en fonction de l'augmentation liée au coût de la vie, prévue par le Code Général des Impôts. Cette dernière est de 3,9% pour l'année 2024.

## Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations 5 012 927 € (- 1297,42 € par rapport au BP 2023)

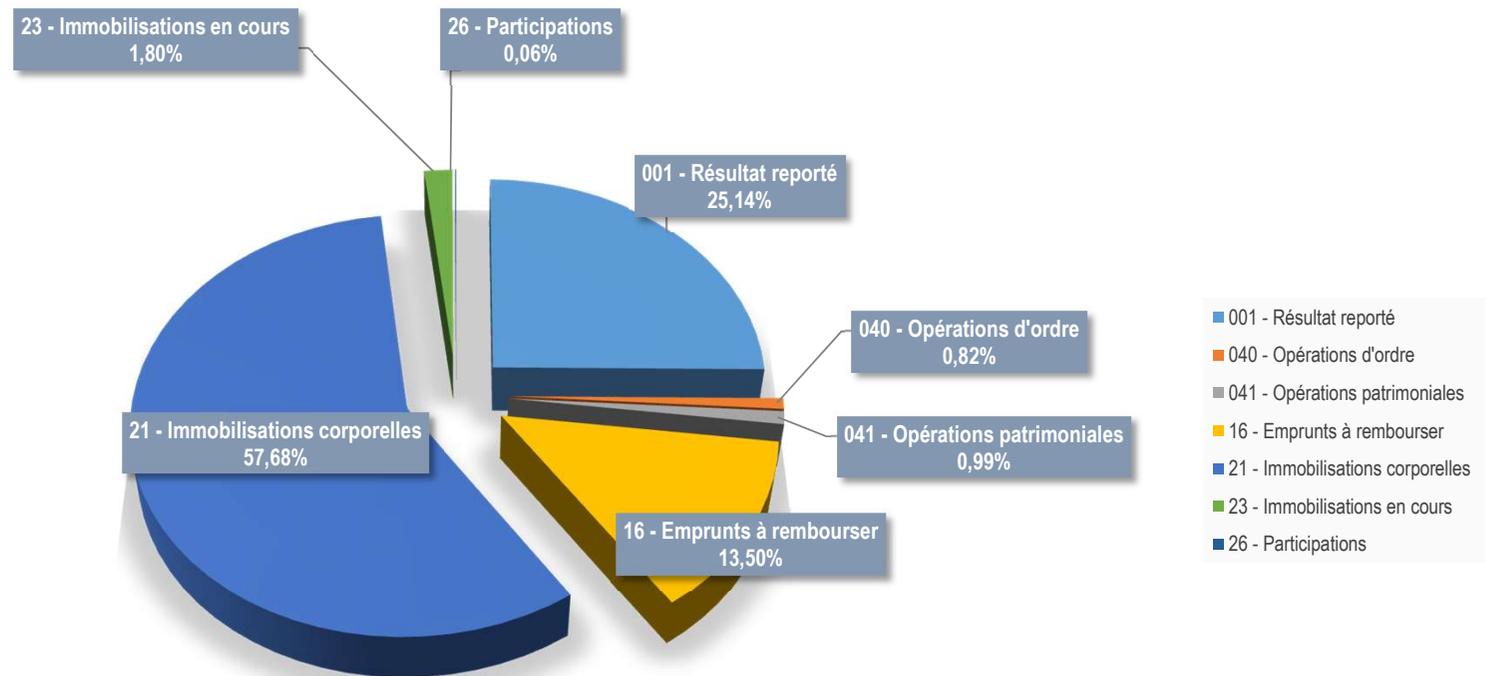
Les dotations sont à l'équilibre, voire en très légère diminution. Aucun dynamisme n'est prévu sur cette catégorie de recettes pour la ville.

## Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 83 681,70 € (+18 421,70 € par rapport au BP 2023)

Ce chapitre concerne notamment les récupérations des charges et du loyer du commissariat commun, mais aussi les locations de salles. La revalorisation de certains tarifs vient augmenter ces recettes en 2024, ainsi que la facturation des repas du collège au Département.



# DEPENSES D'INVESTISSEMENT (avec reports) : 10,8 M€



# DEPENSES D'INVESTISSEMENT (avec reports) : 10,8 M€

Les opérations réelles **nouvelles** s'élèvent à **10 300 050 €** dont :

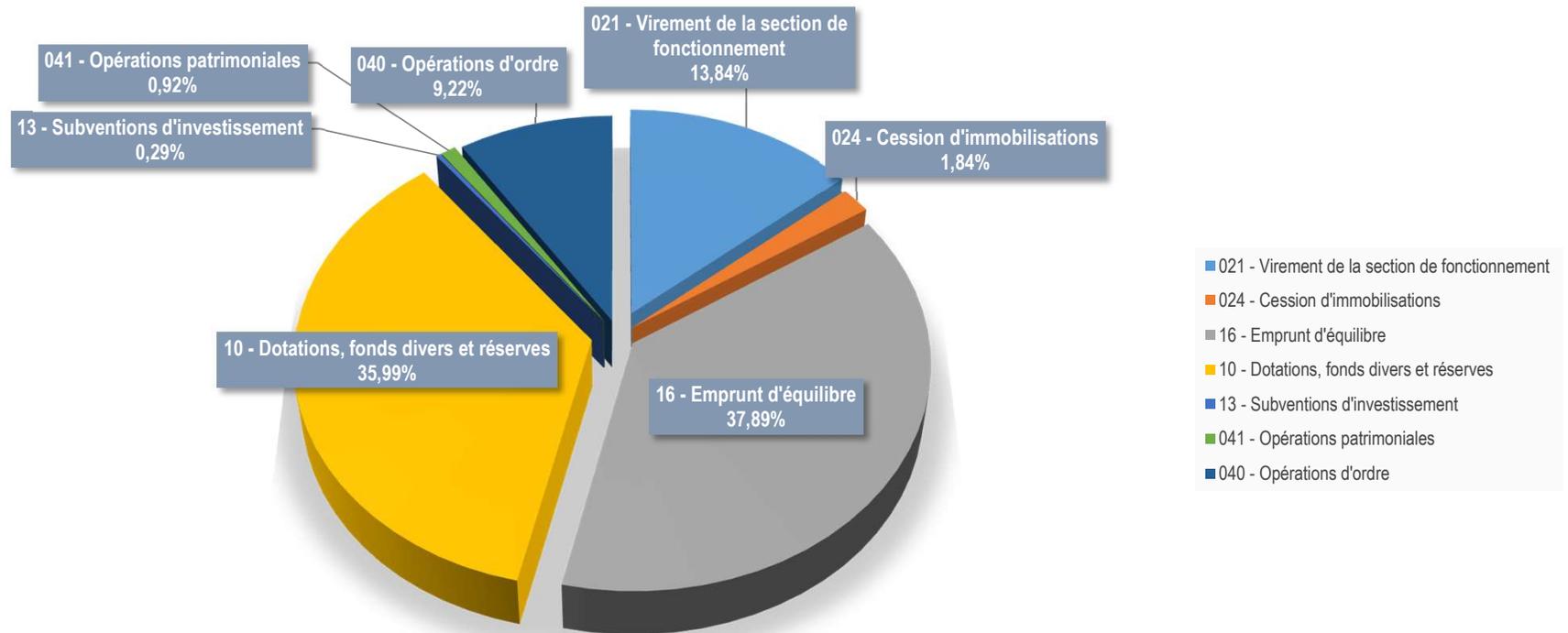
- **5 719 890,24 € d'opérations d'équipement nouvelles**, avec 5 594 121,46 € au chapitre 21 – Immobilisations corporelles et 125 768,78 € au chapitre 23 – immobilisations en cours. Ces crédits comprennent les opérations suivantes :
  - La rénovation de l'éclairage public pour 1 105 000 € en 2024 ;
  - Les travaux de réfection de la salle de sport Jean Zay pour 1 058 000 € ;
  - La démolition, le renforcement ainsi que les traitements amiante du 1, route d'Arras pour 296 000 € ;
  - Le remplacement de l'ensemble des luminaires par des LED au sein des bâtiments de la ville, pour 290 000 € ;
  - Le remplacement des châssis de l'hôtel de ville pour 200 000 € ;
  - Le programme de rénovation de l'église Sainte Marguerite pour 200 000 € ;
  - La sécurisation de l'église Sacré Cœur pour 263 120 € ;
  - La création d'un city stade pour 100 000 € ;
  - La végétalisation de la ville pour plus de 100 000 € ;
  - La rénovation des aires de jeux pour 75 000 € ;
  - La réfection du parquet de la médiathèque pour 52 300 €.

A ceci s'ajoute l'investissement courant des services de la ville, pour la réfection des bâtiments et l'amélioration de la performance énergétique.

- **1 365 900 € d'opérations financières** (remboursement du capital de la dette), en diminution de 15 000 € par rapport au BP 2023.
- **320 773 € d'études diverses, globalisées au chapitre 20**
- **344 000 € de subventions d'équipement versées, globalisées au chapitre 204.**



# RECETTES D'INVESTISSEMENT : 10,8 M€



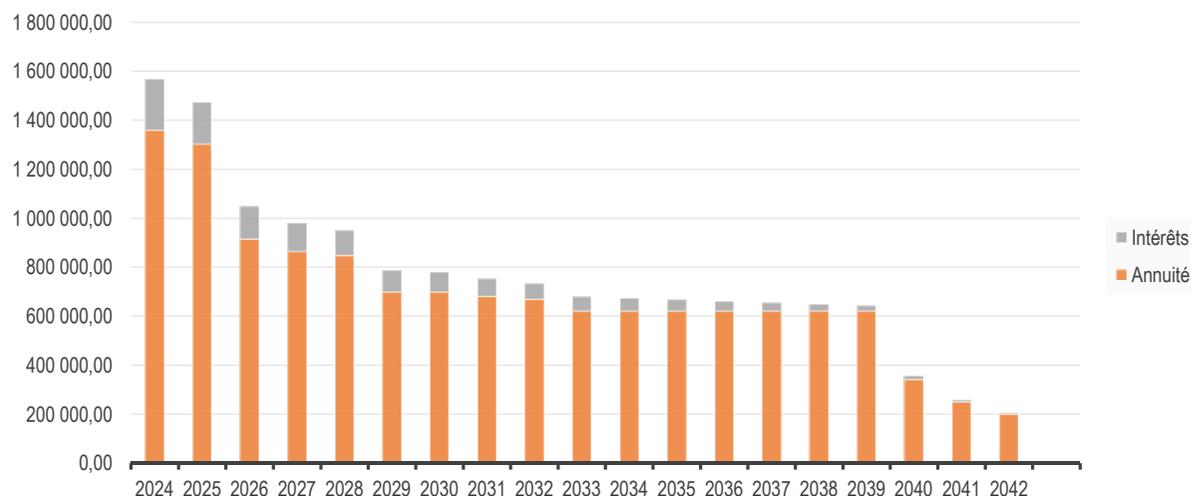
## RECETTES D'INVESTISSEMENT : 10,8 M€

- **Les recettes de la section d'investissement comprennent 3 583 248,10 €** d'excédent de fonctionnement 2023, permettant de ne pas recourir à l'emprunt.
- La cession du rang baron est prévue pour 200 000 € au chapitre 024.

Concernant les subventions d'investissement, la ville est en attente d'arbitrage de dossiers déposés en Préfecture ainsi qu'à la MEL pour ses projets en cours. Une fois les notifications reçues, les crédits seront inscrits par voie de décision modificative.

# NIVEAU DE DÉSENDETTEMENT ET DE L'ÉPARGNE

## Extinction de l'encours de la dette



- Au premier janvier 2024, l'encours de dette est de 13 198 166,75 €, pour un taux moyen de 1,59 % (taux actuariel de 1,63%) sur 12 emprunts.
- L'annuité de remboursement est estimée, pour l'année 2024, à 1 569 347,13 € avec 1 360 858,16 € d'amortissement du capital et 208 488,97 € d'intérêts.



# EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2023, le nombre d'agents communaux était de 358, dont 227 titulaires, 95 contractuels, 29 enseignants, 1 apprentie, 5 emplois aidés et un vacataire.

CATEGORIE	POURCENTAGE
Catégorie A	7,8 %
Catégorie B	19 %
Catégorie C	63,42 %
Apprentissage	0,14 %
Enseignants	8,1 %
Contrats Parcours Emplois Compétences	1,39 %
Stage Etudiant	0,14 %

CATEGORIE	MONTANT
Rémunération principale	5 384 364 €
Supplément familial	84 306 €
Rémunération des non titulaires	1 586 428 €
Coût NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	82 319 €
Indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise	904 930 €
Indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat	7 456 €
Avantages en nature	9 536 €
Régimes indemnitaires divers (prime police, prime filière sportive)	71 686 €
Prime annuelle	207 621 €
Indemnités élections	0 €
Congés payés	36 220 €
Astreintes	48 303 €

